

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0 Téléphone: 418-851-3009 Fax: 418-851-3169

admin@notredamedesneiges.qc.ca

www.notredamedesneiges.qc.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX (CAMP DE JOUR) POUR LES RÉSIDENTS
DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES -Date limite le **9 juin 2022 à 14h00** (clientèle de 5 à 11 ans)

Coordonnées de l'enfant (*champs obligatoires)

Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Date de naissance		Âge	
Allergies : _____ Autres : _____			
Nom du médecin de famille : _____ Téléphone pour rejoindre le médecin : _____ À votre avis, y a-t-il des conditions spéciales que nous devrions connaître à propos de la santé de votre enfant (ex : asthme, diabète, médicaments, épilepsie, allergie alimentaire, etc (*champ obligatoire)) : _____ _____			
No d'assurance-maladie : _____ Date d'expiration : _____			

Nom de la mère :		
Tél. (maison) : ()	Travail : ()	Cellulaire : ()
Adresse Courriel (*champ obligatoire) :		
Nom du père		
Tél. (maison) : ()	Travail : ()	Cellulaire : ()
Adresse Courriel (*champ obligatoire):		
Nom du tuteur		
Tél. (maison) : ()	Travail : ()	Cellulaire : ()

Personne à contacter en cas d'urgence (*champs obligatoires)

Nom		Lien :
Tél. (maison) : ()	Travail : ()	Cellulaire : ()
Nom :		Lien :
Tél. (maison) : ()	Travail : ()	Cellulaire : ()
Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :		

Signature du parent : _____ Date : _____

Partie réservée à l'administration

Date de réception: _____ N° de reçu : _____

Tenue d'un camp de jour à Notre-Dame-des-Neiges

Le camp de jour est l'occasion idéale pour votre enfant de développer sa sociabilité, de s'amuser et de rester actif tout l'été. Il est important de préciser qu'il ne s'agit ni d'un service spécialisé, ni d'un service de répit ou de gardiennage et que l'animateur et les aides monitrices engagés sont des étudiants en apprentissage et non pas des intervenants. La municipalité est soucieuse d'offrir une expérience enrichissante et un environnement sécuritaire, tant aux enfants qu'au personnel, il est primordial que les orientations du terrain de jeux demeurent à l'intérieur de ses limites, de ses compétences et de ses connaissances. Pour atteindre ce but, le terrain de jeux et les familles doivent travailler ensemble à l'application des règles et des directives émises par la municipalité, ce qui permettra d'offrir un service optimal.

Mesures exceptionnelles

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges applique les directives sanitaires obligatoires en lien avec la COVID-19. Ces directives ont été mises en place pour application auprès des employés et de la clientèle. Le non-respect des consignes occasionnera le retrait de l'employé ou de l'enfant/parent. Dans ce cas, un avis sera émis par la direction de la municipalité.

Tout enfant présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 ne pourra accéder au service du terrain de jeux ou s'il y est déjà, il devra quitter dès que possible. Si une personne vivant au même domicile que l'enfant présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, le parent ou le tuteur de l'enfant doit en informer le service du terrain de jeux ou la municipalité dès l'apparition des symptômes.

Pour l'horaire (pour une 2^e année, le terrain de jeux se teint en version allongée (camp de jour-seulement) est ouvert du lundi au vendredi comme ceci :

De 8h00 à 17h00

- Période libre (matin) de 8 h à 9 h ;
- Période du midi (repas) entre 12h à 13h;
- Période libre (après-midi) de 16 h à 17 h.

Il y aura des sorties à la piscine des Basques au moins une fois par semaine, selon l'achalandage des enfants.

Points importants / nombre de places limitées : Le nombre de places disponible est limité à 15 enfants âgés entre 5 à 11 ans. Les non-résidents de Notre-Dame-des-Neiges ne pourront pas s'inscrire cette année

Ratio recommandé : 1 animateur pour 15 enfants.

Période d'inscription : Les inscriptions seront acceptées **à compter du 24 mai 2022 jusqu'au 9 juin 2022 jusqu'à 14h00**. Si vous utilisez la poste, assurez-vous que nous la recevrons pour le 9 juin.

Nos critères d'inscription

À la suite de la période mentionnée plus haut, la municipalité s'engage à établir les critères suivants. **Un tirage au sort s'avèrera nécessaire si nous constatons qu'il y a plus d'inscriptions que le ratio de 15 enfants/1 animateur.**

1. Citoyen(ne) de Notre-Dame-des-Neiges;
2. Âge de l'enfant entre 5 et 11 ans au 21 juin 2022 (maternelle 5 ans complété);
3. Enfant dont les parents travaillent dans un secteur de la liste des emplois essentiels et ne peuvent pas faire partie du télétravail;
4. Enfants dont les parents travaillent et ne peuvent pas faire du télétravail;
5. Inscription à temps complet;
6. Tirage au sort (s'il reste de la place ou qu'il y a trop d'inscriptions versus le nombre de places disponibles fixé à 15 enfants).

P.S. Le tirage au sort s'effectuera le jeudi 9 juin en fin d'après-midi et la confirmation d'inscription sera donnée le lendemain.

TARIFICATION RÉSIDENTS (année 2022)

(CAMP DE JOUR ALLONGÉ : 8H00 À 17H00)

27 JUIN 2022 AU 19 AOÛT 2022 (36 JOURS D'OUVERTURE)

	Temps complet * incluant les sorties	Montant à payer
1 enfant	292.00 \$ <input type="checkbox"/>	\$
2 enfants	542.00 \$ <input type="checkbox"/>	
3 enfants	692.00 \$ <input type="checkbox"/>	

Faire votre paiement **par chèque d'ici 20 juin 2022** à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

OBLIGATOIRE / VEUILLEZ COCHER LES JOURS OÙ VOTRE ENFANT SERA PRÉSENT*

Semaine 1		Semaine 2		Semaine 3		Semaine 4	
27 juin	<input type="checkbox"/>	4 juillet	<input type="checkbox"/>	11 juillet	<input type="checkbox"/>	18 juillet	<input type="checkbox"/>
28 juin	<input type="checkbox"/>	5 juillet	<input type="checkbox"/>	12 juillet	<input type="checkbox"/>	19 juillet	<input type="checkbox"/>
29 juin	<input type="checkbox"/>	6 juillet	<input type="checkbox"/>	13 juillet	<input type="checkbox"/>	20 juillet	<input type="checkbox"/>
30 juin	<input type="checkbox"/>	7 juillet	<input type="checkbox"/>	14 juillet	<input type="checkbox"/>	21 juillet	<input type="checkbox"/>
1 ^{er} juillet Fermé		8 juillet	<input type="checkbox"/>	15 juillet	<input type="checkbox"/>	22 juillet	<input type="checkbox"/>

Semaine 5		Semaine 6		Semaine 7		Semaine 8	
25 juillet	<input type="checkbox"/>	01 août	<input type="checkbox"/>	08 août	<input type="checkbox"/>	15 août	<input type="checkbox"/>
26 juillet	<input type="checkbox"/>	02 août	<input type="checkbox"/>	09 août	<input type="checkbox"/>	16 août	<input type="checkbox"/>
27 juillet	<input type="checkbox"/>	03 août	<input type="checkbox"/>	10 août	<input type="checkbox"/>	17 août	<input type="checkbox"/>
28 juillet	<input type="checkbox"/>	04 août	<input type="checkbox"/>	11 août	<input type="checkbox"/>	18 août	<input type="checkbox"/>
29 juillet	<input type="checkbox"/>	05 août	<input type="checkbox"/>	12 août	<input type="checkbox"/>	19 août	<input type="checkbox"/>

Section obligatoire à compléter / Critères mis en place (cochez la case si applicable et expliquez)

- Citoyen(ne) de Notre-Dame-des-Neiges;
- Âge de l'enfant entre 5 et 11 ans au 21 juin 2022 (maternelle 5 ans complétée);
- Expliquer pourquoi vous désirez inscrire votre enfant au terrain de jeux : _____

- Inscription à temps complet.
- Cocher cette case, si vous êtes intéressée à faire partie du Comité Parent du terrain de jeux.

p.s. Tirage au sort (s'il y a trop d'inscriptions versus le nombre de place disponible fixé à 15 enfants pour le camp de jour Saison 2022).

Nom du répondant pour le reçu d'impôt: _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Administration des médicaments

Chers parents,

Bien que les parents ou le titulaire de l'autorité parentale soient les premiers responsables de l'administration de médicaments à leurs enfants, nous voulons vous informer de la procédure exigée par le terrain de jeux de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges lorsque la santé de votre enfant exige la prise d'un médicament prescrit que vous ne pouvez administrer vous-même durant la journée. Par ailleurs, veuillez noter qu'aucun médicament non prescrit ne sera administré par les employés du terrain de jeux.

En effet, exceptionnellement, lorsque votre enfant doit prendre des médicaments prescrits au terrain de jeux, il est important d'être bien informé puisqu'aucun enfant ne peut être en possession de quelque médicament que ce soit. Ainsi avertis, nous pourrons alors lui donner sa médication de façon adéquate et sécuritaire.

Pour ce faire, il faut que vous nous ayez fourni, dûment rempli et signé, le formulaire ci-joint et remis les médicaments dans des contenants appropriés et bien identifiés par le pharmacien. Vous êtes responsables de nous avertir lorsque le traitement prend fin.

Nous vous rappelons que distribuer un médicament au terrain de jeux demeure une mesure exceptionnelle. Pour éviter de devoir le faire, nous vous demandons, lorsque possible, de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant une posologie de 8 à 12 heures. Le médicament peut alors être administré à la maison.

Merci de votre collaboration.

Dany Larrivée
Directeur général et greffier-trésorier

DEMANDE D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT D'ORDONNANCE AU TERRAIN DE JEUX

Nom de l'enfant : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Téléphone des parents : Maison : _____ Travail : _____

Nom du médecin prescripteur : _____

Nom du médicament d'ordonnance : _____

Effets secondaires possibles :

Date prescrite : _____

Fréquence et quantité : _____

Période d'administration : du _____ au _____

Directives d'entreposage : _____

Autorisation des parents ou du titulaire de l'autorité parentale

J'autorise le personnel du terrain de jeux de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges à administrer le médicament d'ordonnance selon les directives indiquées du médecin sur ce formulaire de consentement.

Je reconnais que l'administration des médicaments au terrain de jeux constitue une mesure exceptionnelle.

Je dégage la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges de toute responsabilité résultant de l'administration des médicaments.

Signature : _____

Date : _____

Acceptation du ou des professionnel(s) responsable(s) de l'administration du médicament

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

AUTORISATION PARENTALE

Nom de l'enfant : _____

Cocher la situation qui s'applique pour chacune des questions.

Autorisation pour le départ de l'enfants à pied ou en vélo

- J'autorise mon enfant à quitter le terrain de jeux à pied ou en vélo à l'heure convenue.
 Non, je n'autorise pas le départ de mon enfant à quitter à pied ou en vélo.

Autorisation pour l'application de crème solaire

- J'autorise le personnel du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon enfant.
 Je n'autorise pas le personnel du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon enfant.

Autorisation pour prises de photos

Au cours de l'été, les jeunes du terrain de jeux seront photographiés pendant les activités, permettez-vous d'utiliser les photos dans nos différents documents promotionnels ?

- Oui Non

Autorisation / port du gilet de sauvetage lors de la sortie à la piscine

- Notre enfant doit porter le gilet Non Notre enfant n'en a pas besoin

Autorisation soigner mon enfant

J'autorise le responsable du terrain de jeux à prendre les mesures nécessaires pour faire soigner mon enfant (transport à l'urgence, appel au médecin) en cas d'urgence (maladie soudaine, accident, etc.)

- Oui Non

À votre avis, y a-t-il des conditions spéciales que le(s) responsable(s) du terrain de jeux devrait connaître :

Commentaires :

Autres renseignements pertinents (section obligatoire à compléter)

Pour le matin, nous prévoyons fixés des heures d'arrivée de votre enfant entre 8h00 et **8h30 maximum**.

1- Ainsi, le matin qu'elle sera l'heure d'arrivée de votre enfant :

- 8h00 8h15 8h30

Pour la fin de la journée au camp de jour e matin, nous prévoyons fixés des heures de départ de votre enfant entre 16h30 et **17h00 maximum**.

2- En fin d'après-midi, qu'elle sera l'heure de départ de votre enfant :

- 16h30 16h45 17h00

Signature du parent : _____

Date : _____

Dépôt des demandes d'inscription au terrain de jeux de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour l'été 2022 camp de jour allongé

(Clientèle visée de 5 à 11 ans)

Seules les demandes d'inscription complètes seront considérées pour les inscriptions des enfants. Les demandes incomplètes seront en suspens tant que tous les documents ne nous seront pas parvenus et aucune priorité ne sera accordée tant que l'inscription ne sera pas complète.

De plus, si vous nous faites parvenir votre demande d'inscription par Internet à notre adresse courriel admin@notredamedesneiges.qc.ca nous vous retournerons un courriel d'accusé réception, vous pouvez également nous faire parvenir tous les documents par la poste ou la déposée dans la chute extérieure du bureau municipal sur les heures du bureau municipal étant situé 4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0.

Pour l'envoi par la poste, assurez-vous que nous recevrons les documents au 9 juin 2022 avant 14h00 à l'adresse : Municipalité Notre-Dame-des-Neiges 4 rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

(Exemple : Advenant un nombre d'inscriptions trop élevé, nous appliquerons les critères de la page 2 mis en place pour cette année étant donné les ratios recommandés et la formation d'un seul groupe de 15 enfants seulement).

Pour être considéré comme étant complète, assurez-vous de joindre :

- Le formulaire d'inscription (incluant la signature);
- La demande d'administration de médicament d'ordonnance (incluant la signature);
- L'autorisation parentale / autres renseignements pertinents (incluant la signature);
- Le chèque ou le paiement devant être complet et reçu pour le **20 juin 2022**;
- La dernière page** du **Guide parent**-enfant dûment signée (incluant la signature).